



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque croissant de gynécologues médicaux

Question écrite n° 17986

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque croissant de gynécologues médicaux, notamment dans les territoires ruraux. Au 1er janvier 2019, le nombre de gynécologues médicaux en exercice est passé sous la barre des 1 000, pour près de 30 millions de femmes en âge de consulter. Depuis 2007, ce nombre a été presque divisé par deux. Cette baisse a des conséquences directes sur les consultations. Alors qu'en 1997, 60 % des femmes consultaient régulièrement et spontanément leur gynécologue, ce chiffre est tombé à 25 % en 2012. Derrière cette conséquence directe, d'autres sont à prévoir : rupture de suivi, diagnostics retardés, perte de chance, baisse des actions d'éducation et de sensibilisation aux risques gynécologiques. Aussi, il est de la responsabilité commune de déployer rapidement toutes les mesures nécessaires pour la formation en nombre de jeunes gynécologues médicaux afin de rendre leurs consultations et soins accessibles au plus grand nombre des femmes. Il souhaiterait donc connaître les pistes d'action actuellement étudiées par son ministère sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17986

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2546

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5904